

## **SECURITE DU SANG : STRATEGIE DE LA REGION AFRICAINE**

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur la stratégie pour la sécurité transfusionnelle dans la Région africaine;

Considérant la résolution WHA28.72 qui recommandait aux Etats Membres de promouvoir les services nationaux de transfusion sanguine, basés sur les dons volontaires et bénévoles, et de promulguer des législations pour les régir;

Rappelant la résolution AFR/RC44/R12 sur la lutte contre le VIH/SIDA, qui invitait les Etats Membres à prendre des mesures urgentes pour promulguer une politique de sécurité transfusionnelle, mobiliser des ressources pour développer l'infrastructure des services de transfusion sanguine des hôpitaux centraux et de district et fixer des objectifs en vue de transfuser du sang exempt de VIH en milieu hospitalier;

Notant avec préoccupation que 30 % seulement des pays de la Région ont formulé à ce jour une politique de transfusion sanguine et que le dépistage des principales infections transmissibles par le sang n'est pas systématique sur toutes les poches de sang destinées à la transfusion, en particulier pour la transfusion sanguine, dans la plupart des Etats Membres;

Rappelant que la transmission du VIH, de l'hépatite B, de l'hépatite C, de la syphilis, du paludisme et d'autres infections parasitaires par le sang peut être efficacement prévenue par une bonne politique de transfusion sanguine et la mise en place d'un dépistage systématique sur toutes les poches de sang prélevées;

Préoccupé par le fait que, depuis l'adoption de la résolution AFR/RC44/R12 en 1994, les changements dans ce domaine sont peu perceptibles dans la plupart des Etats Membres et que la situation économique actuelle a contribué à l'aggravation de la situation sanitaire des pays de la Région,

1. **APPROUVE** la stratégie régionale pour la sécurité transfusionnelle proposée dans le document AFR/RC51/9;
2. **FELICITE** le Directeur régional pour les actions déjà entreprises pour améliorer la sécurité transfusionnelle dans la Région;
3. **INVITE INSTAMMENT** les Etats Membres à :
  - a) formuler, adopter et mettre en oeuvre une politique nationale de transfusion sanguine, conforme aux besoins nationaux et aux recommandations techniques de l'OMS, notamment pour :
    - i) la mise en place de normes de sécurité et d'un programme d'assurance de qualité pour procurer à tous les malades qui en ont besoin du sang ne comportant pas de risque pour leur santé;

- ii) l'élaboration d'une politique de ressources humaines garantissant la formation, la promotion et la stabilité du personnel des centres de transfusion sanguine et la formation des prescripteurs à l'utilisation judicieuse du sang;
  - iii) la promotion de la recherche en matière de sécurité transfusionnelle, y compris l'utilisation du sang et de ses dérivés;
  - b) allouer un budget conséquent au développement des infrastructures des services de transfusion sanguine et à la création d'un environnement favorable à la mise en place d'un système transfusionnel fiable, y compris la chaîne du froid;
  - c) promouvoir systématiquement et durablement la pratique du don de sang volontaire et bénévole;
  - d) mobiliser les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les ONG pour qu'ils apportent un appui technique et financier aux efforts déployés pour mettre en place des services de transfusion sanguine fiables et pérennes;
4. PRIE le Directeur régional :
- a) de jouer un rôle de premier plan dans la mise en place des programmes transfusionnels et la lutte contre le SIDA dans la Région africaine de l'OMS;
  - b) de soutenir les Etats Membres dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques nationales de transfusion sanguine;
  - c) de promouvoir et soutenir les programmes de formation du personnel des centres de transfusion sanguine et des médecins prescripteurs;
  - d) de mobiliser des ressources auprès des partenaires internationaux pour financer la sécurité transfusionnelle dans la Région;
  - e) de renforcer la coopération technique entre les Etats Membres et la collaboration avec l'OMS pour améliorer la gestion des centres de transfusion sanguine et la qualité du sang et de ses dérivés;
  - f) d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de cette stratégie et de faire rapport à la cinquante-quatrième session du Comité régional.

*Cinquième séance, 29 août 2001*